



Rapport de la commission de gestion sur le préavis 09/2024 « Rapport de gestion de Hautemorges pour 2023 »

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

La commission de gestion composée de Mmes Evelyne Baumann (présidente), Sylvette Aubord, Marie Burkhalter, Karine Kern et de MM Sylvain Henneberger, François Jobin et Ralf Dislich s'est réunie à plusieurs reprises, dont 2 soirées en présence de la Municipalité et de Mme Sandrine Mottet et de M. Jérôme Jacot, boursiers. La commission remercie toutes ces personnes pour les explications fournies.

1 Préambule

En plus de l'examen du rapport de gestion présenté par la municipalité, et afin de remplir sa fonction avec diligence, la commission de gestion a choisi de visiter le service des « Forêts » et le « chauffage à distance de Pampigny ».

2 Service des Forêts et chauffage à distance Pampigny

La commission de gestion s'est rendue le 13 mai 2024 à la Route de Mauraz sur le lieu de stockage des plaquettes prévu, entre autres, pour le chauffage à distance de Pampigny, Composée ce jour-là de Mmes Sylvette Aubord, Karine Kern, Marie Burkhalter, Evelyne Baumann, de MM Ralf Dislich et François Jobin, elle a été accueillie par MM Guy Favre, garde-forestier, Claude-Alain Cavigioli et Claude Dumauthioz, municipaux.

Monsieur Favre a tout d'abord expliqué sa fonction de « police » des forêts du groupement forestier, soit 1'100 ha, dont Hautemorges représente la moitié en surfaces sylvicoles (650 ha). Le 80% de cette surface est propriété de la commune de Hautemorges et 20% sont détenues par des privés. Selon un plan de gestion établi tous les 15 ans par le canton, le rôle du garde est de surveiller l'état sanitaire des forêts, d'ordonner les abattages et de veiller au repeuplement. Pour favoriser la biodiversité, environ 10% de la surface forestière doit être laissée à ban, sans aucune intervention humaine.,.

Les propriétaires de forêt ont le droit de couper chaque année le volume que représente l'accroissement annuel des forêts, soit environ 4'700 m³ par année sur la totalité des forêts qui se trouvent sur la commune de Hautemorges.

Valorisation du bois : selon la qualité, le bois coupé va, soit pour la construction (charpente, menuiserie), pour l'industrie (panneaux agglomérés, pâte à papier), soit pour le chauffage en bûche ou en plaquettes.

Pour le chauffage à distance de Pampigny, La commune valorise un tiers de ses volumes de bois, soit environ 1'500 m³ par année. En termes financier, cela représente environ 1/5 des ventes de la forêt, soit CHF 72'000.00 sur les CHF 336'000.00 qu'ont rapporté la vente de bois en 2023.

Cette valorisation directe pourrait être augmentée dans le futur avec la mise en fonction d'un ou du chauffage à bois du collège d'Apples, ça permettra ainsi d'intensifier une utilisation locale de combustible. Le bois de nos forêts pourrait aussi être utilisé pour certaines constructions locales et ainsi respecter les normes CO2 par un circuit court.

Stockage des plaquettes : la commune possède deux hangars d'environ 1'000 m3 chacun : l'un construit en 1993 et l'autre en 2017 à la suite de l'agrandissement du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire et de chauffage au village de Pampigny.

Le dicastère des forêts n'emploie que peu de main d'œuvre communal, seul l'entretien des chemins forestiers, du parcours Nature Rando ou le débroussaillage des jeunes plantations est réalisé par les employés communaux. La majorité des travaux forestiers s'effectue par des prestataires à hauteur de CHF 320'000.00 selon les années. Aucune machine de la commune n'est utilisée pour la forêt, si ce ne sont de petits outils comme une tronçonneuse ou une débroussailleuse.

Chauffage à distance de Pampigny

À la suite des explications données par le garde forestier et MM Cavigioli et Dumauthioz, la commission s'est rendue sur le site du Champ Carré où se situe la chaudière à plaquettes.

Sur place, la commission a été reçue par M. Henri Kern, responsable du fonctionnement du chauffage à distance.



Déversoir à copeaux qui se trouve dans la cour du collège du champ-carré

Chaque semaine, les employés communaux véhiculent les plaquettes à l'aide d'un véhicule communal équipé d'une remorque, depuis les hangars de la forêt au lieu-dit du « Champ-Carré ». Ils déversent environ 50 m3 de plaquettes par semaine en hiver et environ 50 m3 par mois en été. Etant donné que le réservoir se situe en zone scolaire, la plus grande prudence est de mise pour les manœuvres effectuées pour la livraison du combustible.

Lors du changement de l'ancienne chaudière à mazout, la fosse des citernes à mazout a été modifiée et est maintenant utilisée pour le stockage des plaquettes. Celles-ci sont acheminées par une vis sans fin et une chaîne de transport dans le silo de stockage qui alimente ensuite la chaudière Schmid de 360 kW. Une 2^{ème} chaudière qui fonctionne au gaz complète le dispositif de la chaufferie, soit pour des fortes demandes (hivers) ou en cas de panne ou de révision

À la suite de l'entrée en vigueur des normes OPAIR, un filtre à particules a dû être installé dans le local de la chaufferie. Celui-ci a dû être aménagé de façon réfléchie afin de pouvoir y mettre toutes les machines et tuyauteries. Conformément à la législation et afin de garantir une distribution sans faille, 3 accumulateurs d'eau chaude ont aussi dû prendre place dans ce local exigu.



Silo à plaquettes - Fosse des anciennes citernes à mazout



En gris à gauche, la chaudière à gaz et à droite la chaudière Schmid à plaquettes



Chaudière Schmid et en arrière-plan filtre à particule



Pannel du filtre à particules MeisterFilter

Dès le début des travaux de rénovation, l'installation de 2 pompes de distribution d'eau chaude ont été prévue pour pallier les éventuelles pannes et ainsi assurer la distribution de l'eau. Celle-ci a une température de départ d'environ 80°. Chaque propriétaire raccordé possède un compteur à chaleur.



Départ de la distribution de l'eau chaude du collège

La gestion du circuit de distribution se fait depuis un ordinateur, situé à l'entrée du local du chaufferie. C'est l'entreprise Entrectec qui est mandatée pour, les piquets de surveillance et les réparations la nuit et les week-ends. L'entretien courant, les réparations le contrôle et le nettoyage est fait par M. Henri Kern. Il est en train de former une nouvelle personne pour pouvoir le remplacer, car actuellement il est quasiment le seul Maître à bord !

Le compte 8400 « Chauffage à distance » est équilibré et même excédentaire en 2022 et 2023. Environ CHF 20'000.00 ont été virés annuellement dans le fonds de réserve affecté 92828400.

Le 33% des ventes de la chaleur, soit CHF 69'000.00, est utilisé pour chauffer des bâtiments publics : écoles, garderie, auberge communale et église.

Un grand Merci à M. Henri Kern pour toutes ses explications, ainsi qu'à MM Dumauthioz et Caviglioli pour l'organisation de ces visites.

3 Rapport de gestion 2023

La commission salue le travail des Municipaux et des employés communaux pour l'élaboration du rapport annuel qui présente tous les dicastères et les tâches effectuées tout au long de l'années 2023.

Remarques d'ordre général :

Ressources humaines.

Aucune remarque particulière a été émise et la mise en place des fonctions de chacun semble être établie dans tous les secteurs.

Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées

La commune se densifie, mais pas les tuyaux et ceux-ci sont parfois sous-dimensionnés. La commission souligne les travaux de remplacement de certains collecteurs avec l'augmentation des dimensions des tuyaux lors de leur changement.

Service des Eaux et défense incendie

L'eau, source de vie ! donc très précieuse. La commission apprécie le souci de détection des fuites dans le réseau de distribution, par diverses mesures dont la pose de micros et le changement des compteurs pour effectuer des relevés à distance. Le relevé peut se faire plus souvent et ainsi les interventions en cas de fuite ou rupture de conduite sont rapides.

L'augmentation du prix de l'eau par palier se déroule conformément au vœu de la commission des finances. La commission de gestion est pleinement satisfaite par cette mesure.

Elle souligne aussi la vision à long terme de la distribution de l'eau en s'associant avec Montricher et ce pour mettre en place un plan régional et créer une Entente.

Le manuel d'assurance Qualité de l'eau est harmonisé et a été finalisé en 2023.

Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau PDDE permettra d'avoir un outil pour les futurs investissements à réaliser pour la distribution de l'eau et la défense incendie.

Mobilité

Le plan des mobilités a été finalisé en 2023. Des mesures concrètes seront mises en place pour relier nos villages par une ligne de bus MBC entre Apples – Cottens – Sévery – Pampigny.

Les premiers aménagements de circulation dans le secteur Lèvremont – déchetterie d'Apples ont été mis à l'enquête publique. Une politique de stationnement sera présentée courant 2024. Des zones 30 km/h seront aussi aménagées dans nos villages.

Déchetteries et ramassage des déchets

La réglementation a été votée en 2023 et la mise en place de structures se poursuit en 2024.

Politique des énergies et développement durable

Le concept global n'est pas encore en place pour la politique énergétique et ses priorités. Il suit son cours en 2024.

En ce qui concerne l'éclairage public, la commission de gestion regrette que la démarche n'ait pas été poussée plus en avant et le choix d'une extinction partielle plutôt que totale.

Le règlement pour l'utilisation de la taxe sur l'usage du sol a été voté en 2023 et la directive a dû être modifiée cette même année. Le nombre de demandes déposées en 2022 et 2023 et des moyens à dispositions ne couvraient qu'un tiers des sollicitations, nous ne pouvons que regretter que le conseil n'ait pas été informé de la situation plus rapidement.

Plan de législature 2021- 2026

A mi-course de la législation, on peut souligner le travail des autorités. Selon le plan présenté en 2021, que cela soit : les projets, les travaux, les études, les révisions des règlements, la quasi-totalité du plan est en cours ou terminés. La volonté est là, toutefois le facteur humain doit être pris en compte et il faut savoir prendre le temps pour ne pas le perdre.

Afin d'assurer la continuité actée par la convention de fusion, la commission a mis en évidence la nécessité de dresser un inventaire des conventions, affaires en cours et engagement vis-à-vis de tiers, ce que la Municipalité s'est engagée de réaliser sur 2022. Cet inventaire n'est pas encore établi et sera entrepris en 2024.

4 Conclusions et recommandations

Mener un navire tel que la nouvelle commune fusionnée de Hautemorges demande de nombreuses compétences et du courage et nous sommes heureuses et heureux de constater qu'elle a pris sa vitesse de croisière et navigue bien.

Toutefois comme en 2022, nous rappelons que la municipalité doit anticiper la présentation des préavis et convoquer les commissions bien plus en amont des séances du Conseil. Il est souhaitable que les préavis présentés soient plus aboutis et que les informations nécessaires à une prise de position soient exhaustives. Le déroulement des assemblées du conseil communal en serait fortement amélioré.

La communication et la publication de certaines décisions doivent encore être améliorées. Les informations quant à l'avancée de certains projets d'importance (Pampicentre, déchetterie, fonds renouvelable) doivent être délivrées à tous les conseillers sur leur adresse électronique. Les informations municipales délivrées en 2024 vont dans ce sens, et nous en remercions la municipalité.

La commission remercie la municipalité et les employés de Hautemorges pour la bonne gestion de notre commune et le travail effectué en 2023.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose à l'assemblée de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- D'accepter la gestion 2023 et son rapport
- D'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion.

Hautemorges, le 15 juin 2024


Evelyne Baumann
Présidente


Karine Kern
Rapporteuse